



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GDF

Question écrite n° 94577

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fusion annoncée entre Suez et Gaz de France. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer quelles sont les mesures qu'il compte mettre en place pour éviter que les concessions de gaz ne soient remises en cause à l'avenir.

Texte de la réponse

Le groupe industriel qui pourrait naître de la fusion entre Gaz de France et Suez sera l'héritier des missions actuelles de Gaz de France ; l'exploitation des concessions de gaz naturel sera par conséquent transférée à la nouvelle entité avec l'ensemble des moyens nécessaires à sa réalisation. Les contrats de concessions seront ainsi automatiquement repris. Leur application continuera selon les modalités actuelles ; le lien contractuel entre les clients et l'entreprise de distribution de gaz perdurera sans modification. Les communes, autorités concédantes, demeureront propriétaires des réseaux de distribution de gaz. Gaz de France et les entreprises locales de distribution de gaz resteront les interlocuteurs privilégiés des autorités communales. Dans ces conditions, la pérennité de la distribution de gaz naturel sur le territoire national sera assurée. La concertation approfondie, mise en place depuis l'annonce du projet de fusion, se poursuit, avec les parlementaires et les organisations syndicales.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94577

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5060

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7575